

LES LOCALOS

*COLLECTIF
DES PROJETS EN CAMPAGNE,
DU DÉVELOPPEMENT LOCAL,
DE L'AUTONOMIE
ET DE L'IMPERTINENCE...*



Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards ni patience.
René Char

Sommaire

- Le développement local (rappel)
- Participer pourquoi ?
- Exemples et illustrations

Des définitions...

Mise en œuvre d'une **dynamique pérenne** en mobilisant les décideurs, les acteurs locaux et les habitants autour d'un **projet de développement global et durable**.

Démarche visant à valoriser les potentiels et les ressources locales.

« Le défi le plus important du développement local, c'est sa capacité à changer les mentalités, à passer des mentalités d'échecs et d'assistés à des mentalités d'acteurs sociaux et économiques, à des mentalités de créateurs. »

Pierre Nardin

Remobiliser les énergies, c'est rassembler bien plus largement que les seuls élus ! Pourtant énergiques...

Des caractéristiques

1. Une dimension globale (intégrée – Le Projet de Territoire)
2. Un ancrage territorial
3. Une diversité de partenaires/acteurs (gouvernance)
4. Une valorisation des potentiels locaux (ressources – stocks/flux)
5. Un double volet stratégique : information et formation
6. L'animation



Participer pourquoi ?

- Parce que c'est obligatoire dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, depuis la loi NOTRE...

Article 88

I.-La sous-section 1 de la section 3 du chapitre 1er du titre 1er du livre II de la cinquième partie du même code est complétée par un paragraphe 4 ainsi rédigé :

« Paragraphe 4

« Le conseil de développement

« Art. L. 5211-10-1.-I.-Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

« Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

« Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

« II.-La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

« Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

« Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

« III.-Le conseil de développement s'organise librement.

« L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

« IV.-Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

« Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

« V.-Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

« VI.-Le présent article est applicable à la métropole de Lyon. »

II.-Les trois premiers alinéas de l'article L. 5217-9 du même code sont supprimés.

III.-Les deuxième et dernier alinéas de l'article 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire sont supprimés.

Participons donc !!!



Charte de la Participation Citoyenne



Définitions

- La concertation : un **dispositif**
 - Un mot-valise sans définition stable...
 - pour désigner une réalité juridique et technique
 - « *La concertation est un dispositif de discussion publique (sur un projet touchant au territoire ou au cadre de vie) »* »
- La participation : des **actes**
 - Ce qui circule dans et hors des dispositifs
 - La participation politique :
 - « *La participation politique désigne l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens entrent en relation avec le monde du pouvoir, on distingue la participation conventionnelle (participation électorale et activités connexes) et la participation protestataire (ensemble des actions collectives mobilisant des citoyens unis par des revendications communes) ».* Se développe aussi depuis peu la participation de coproduction de l'action publique...

La participation citoyenne

- Quelle place aux citoyens à l'échelle intercommunale ?
- Comment associer davantage les citoyens à la participation ?
- Quelles relations ou conditions de dialogue instaurer entre les instances participatives ?
- Démocratie représentative versus démocratie participative : concurrence ou renforcement mutuel ?
- Quelle prise en compte du débat participatif dans le processus décisionnel ?
- Quelle représentativité de la population dans les instances participatives ?

Pour faire communauté...

- Le mot fait peur...
- Mais c'est l'essence même d'un territoire de projet
- Trouver les communautés de destin, d'intérêt, d'envie.
- Les citoyens et les entreprises qui sont ici ont très majoritairement choisi d'y être !
- C'est nouveau et prometteur. C'est nécessaire, pas tout à fait suffisant, pour faire communauté.

Les leçons de l'expérience : 5 leviers pour renforcer la participation

- Travailler à partir de **l'intérêt des citoyens**, et non pas à partir de l'intérêt des institutions : les gens se mobilisent autour de sujets qui les interpellent
- Quel est **le pouvoir d'influence** ? Pourquoi se mobiliser si l'on ne pèse sur rien ?
- Quelle **place laissée à l'action** ? Il est possible d'imaginer des démarches participatives où l'on agisse ensemble, où l'on fabrique ensemble.
- Quelle capacité à **produire du collectif** ? Miser sur la construction de paroles et d'actions collectives
- Ne pas fuir **le conflit** : travailler à « partir de désaccords féconds ».

Vous avez le pouvoir d'imaginer

- En vous appuyant sur les réussites, mais aussi les échecs passés...
- En trouvant la solution adaptée à votre territoire
- En ne singeant pas la démocratie délibérative
- Mais en inventant la démocratie participative.



Exemples et illustrations

Principales valeurs ajoutées de la création d'un Conseil de Développement

Co construire (projet de territoire, politiques locales) ou informer selon les projets/sujets.

Avoir des relais parmi les habitants. Mieux répondre aux besoins des citoyens.

Faire émerger des projets, des idées, des actions. Faire avancer le territoire

Sécuriser les élus sur certains choix, pour oser innover, les rendre responsables de leurs investissements. Aider à rationaliser les décisions. Aider à faire bouger les idées reçues, les stéréotypes.

Créer du lien entre les gens et avoir une vision transversale.

Agir sur le développement du territoire, être ensemble dans l'action, dans le concret

Effet levier pour la mise en œuvre d'initiative et d'actions

Expertise citoyenne

Pouvoir partager des informations (observatoire), lieu d'analyse

Les principales conditions de réussite

Mise en place d'une charte pour définir le rôle de chacun : travail au service du territoire, pas pour défendre ses propres intérêts ni son propre territoire, pas de revendication ni lobbying cadrer les interventions (respect, écoute).

Faire une sorte de règlement. Faire un règlement intérieur propre.

Budget alloué.

Le CdD doit se nourrir régulièrement des échanges

Associer les forces vives sur les axes déjà fixés du projet de territoire. Partager.

Etre un trait d'union entre les besoins du territoire et les décisions des élus.

Liens avec les communes important.

Organiser la concertation - Etre dans la co-construction du projet

Etre force de proposition, et/ou donner des avis ou des portés à connaissance.

Faire du lien permanent avec les élus.

Lieu de rencontre, d'échange entre le public et le privé, entre les élus et les entreprises, les associations, les socio-pros. Fédérer tout le monde. Impliquer les habitants, socio pro pour avoir les reflets du territoire.

Avoir des relais parmi les habitants.

Toujours déterminer la fréquence des réunions et les dates des sessions (calendrier clair, bonne animation, messages clairs). Une certaine autonomie de fonctionnement avec un animateur.

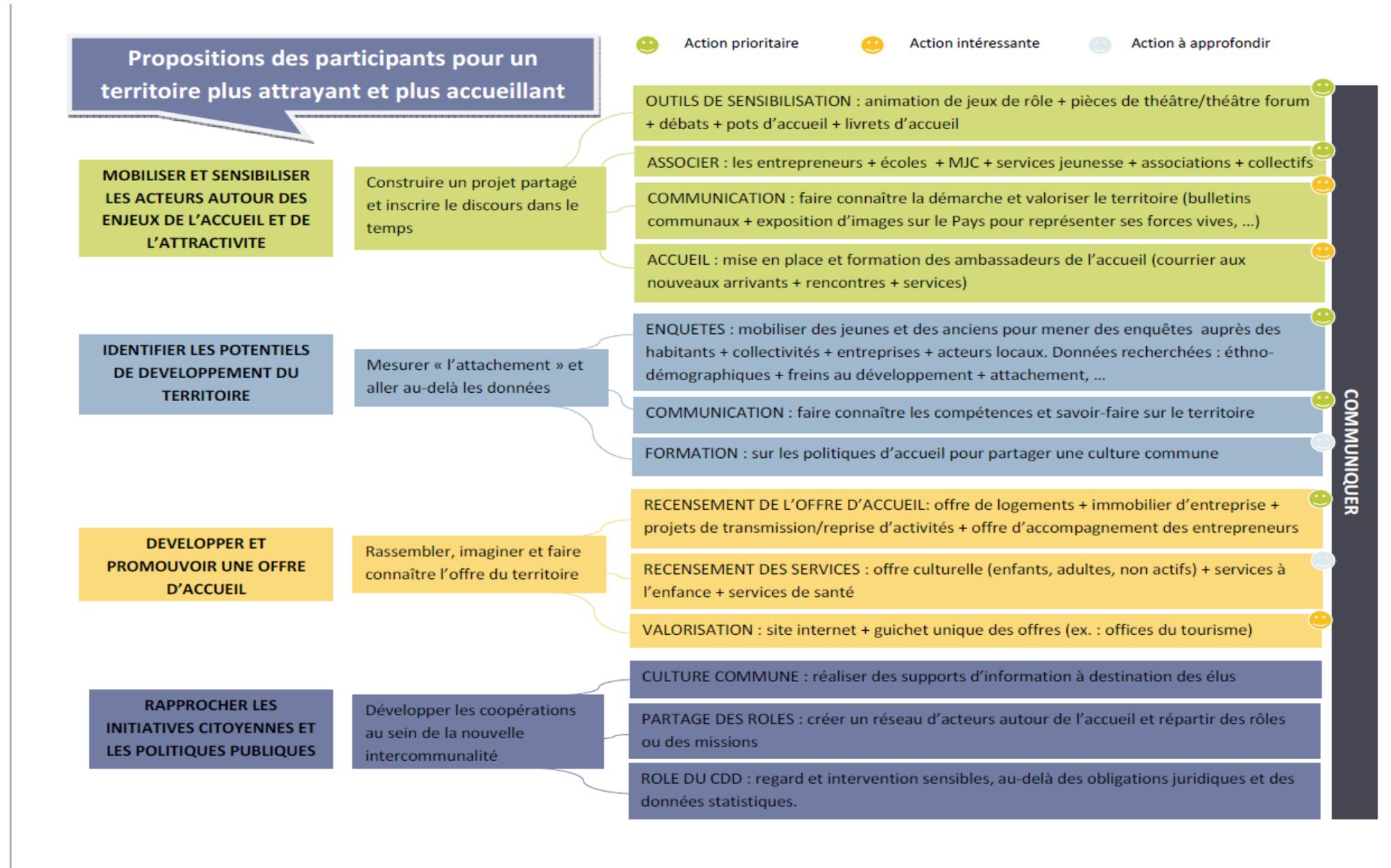
Nécessité d'avoir une formation de l'animateur (posture particulière, démarche participative à intégrer).

Animation via des professionnels « courroies de transmission ». Animation de certaines réunions publiques.

Il est important que le CdD se sente utile. Convivialité très importante.

Rôles d'évaluation, de formation, d'éducation, de sensibilisation.

Exemple d'un plan d'action d'un CoDev (Sisteronais-Buëch)



Les grandes figures possibles des CoDév (figures pouvant se mêler !)

- Etre une chambre d'enregistrement (être là parce que c'est la Loi !)
- Etre un relais actif de la Communauté de Communes auprès des habitants
- Etre une force de proposition auprès de la Communauté de Commune
- Etre un laboratoire d'innovations

A vous de tout inventer !



**«Demain ne sera pas comme hier.
Il sera nouveau et il dépendra de nous.
Il est moins à découvrir qu'à inventer»**

Gaston Berger